

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

AVIS SUR LE  
PROJET  
DE PLAN DE  
DEPLACEMENTS  
URBAINS DU  
GRAND ANNECY

Séance du 13 septembre 2019

N° BU2019-09

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 12

L'an deux mil dix-neuf, le treize septembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps au Centre de convention sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,  
Convocation du : 6 septembre 2019

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Jean DENAIS – M. Christophe BOUVIER – M. Gabriel DOUBLET – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET – M. Jean NEURY – M. Patrice DUNAND – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET - M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Régis PETIT – M. Christian DUPESSEY – M. Louis FAVRE – M. Jean-Pierre MERMIN

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS  
DU GRAND ANNECY

Grand Anancy Agglomération sollicite le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains (PDU) et lui a transmis son projet arrêté pour avis dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées.

Prescrit par délibération du 2 octobre 2014, le projet de PDU de Grand Anancy Agglomération a été arrêté lors du Conseil de Communauté du 27 juin 2019.

Conformément au Code des Transports, le PDU « détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial d'une autorité organisatrice de la mobilité ».

Le Pôle métropolitain du Genevois français remercie le Grand Anancy de l'avoir associé à l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains en tant que Personne Publique Associée. Le territoire du Grand Anancy est limitrophe de celui du Genevois français (contigu à la Communauté de Communes du Pays Rochois). Cette sollicitation témoigne des enjeux et intérêts partagés entre nos territoires. L'identification du Pôle métropolitain comme partenaire potentiel pour la mise en œuvre de l'action 14 du PDU (Initier la mise en place d'une ligne express à haute performance via l'A41 à destination de Genève et de son aéroport) est favorablement accueillie. L'avis du Pôle métropolitain du Genevois français sur le projet de PDU du Grand Anancy s'inscrit ainsi dans une démarche constructive et de recherches de coopérations.

## 1- Résumé du PDU du Grand Annecy

Le PDU du Grand Annecy a pour ambition de concilier le dynamisme du territoire avec une amélioration de la qualité de vie et de l'air, en plaçant l'habitant et les acteurs du territoire au cœur du développement d'une mobilité durable.

Trois objectifs traduisent cette ambition :

- Allier mobilité durable et développement du territoire : Mettre en œuvre une stratégie de développement d'une mobilité durable participant au dynamisme et à l'attractivité du territoire.
- Garantir les conditions d'un cadre de vie de qualité : Développer un espace public facilitant la pratique des déplacements doux par des mesures d'aménagement, de réglementation et de gestion plus favorables.
- Favoriser un changement de pratiques de mobilité : Proposer aux usagers du territoire des offres et des services leur permettant de changer leurs comportements de déplacement.

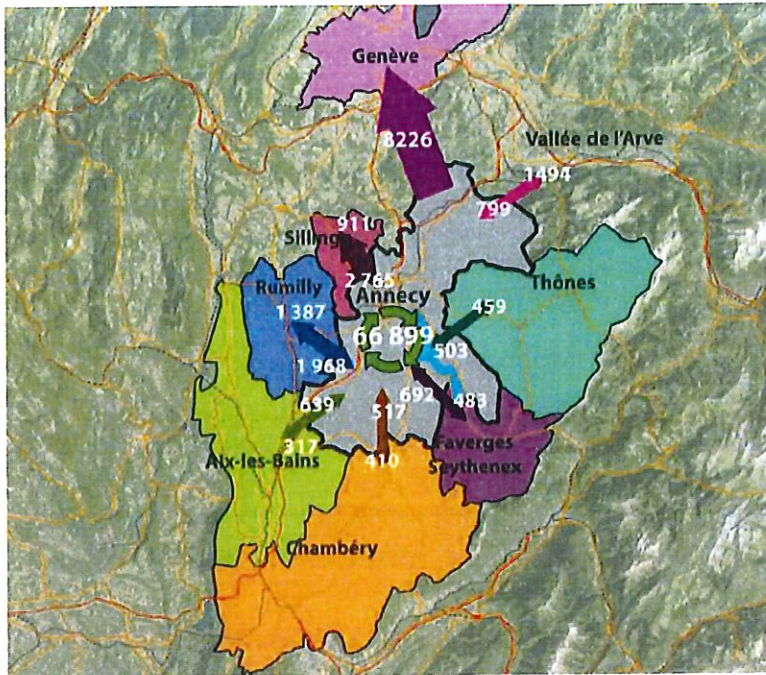
Ces objectifs sont à leur tour déclinés en six orientations stratégiques et en axes de travail, qui comportent plusieurs actions :

- Développer un réseau de transports collectifs attractifs et performant pour tous.
  - o Renforcer la desserte du cœur d'agglomération et les liens entre secteurs denses et moins denses.
  - o Développer une intermodalité performante entre les réseaux.
  - o Accompagner le rayonnement du Grand Annecy en améliorant des liaisons entre les réseaux nationaux et internationaux.
- Favoriser les modes actifs.
  - o Privilégier les modes actifs dans l'espace public.
  - o Développer un réseau d'infrastructures cyclables cohérent à l'échelle du Grand Annecy.
  - o Accompagner l'ensemble de la démarche par une politique volontariste de services.
- Améliorer le réseau routier, son usage et son fonctionnement.
  - o Améliorer les conditions de sécurité et de fluidité du réseau routier, engager une gestion innovante du réseau routier.
- Inciter à l'évolution des comportements.
  - o Favoriser l'usage raisonné de la voiture.
  - o Agir pour la santé grâce à la mobilité active.
  - o Créer une dynamique de travail avec les acteurs privés pour contribuer à l'évolution des comportements de mobilité.
- Redéfinir et aménager un espace public apaisé et de qualité.
  - o Optimiser le stationnement et sa gestion.
  - o Organiser les livraisons et les flux de marchandise.
- Garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire.

## 2- Un renforcement des relations fonctionnelles entre le Grand Annecy et le Grand Genève.

Il convient de rappeler en premier lieu que le Canton de Genève est la première destination de travail hors territoire pour les actifs du Grand Annecy avec une hausse du nombre de permis frontaliers de +150% entre 2005 et 2015. La région annecienne est la zone où le nombre d'actifs transfrontalier augmente le plus par an : +10%. Ainsi, chaque jour, dans le territoire du Grand Annecy, plus de 8000 déplacements domicile – travail ont pour destination le Canton de Genève, et près de 1500 la vallée de l'Arve<sup>1</sup>. Ces flux représentent deux fois le reste des déplacements extérieurs au Grand Annecy, toutes destinations cumulées. Enfin, plus de trois quarts des déplacements domicile-travail du Grand Annecy se font encore en voiture.

<sup>1</sup> Informations extraites de l'Atlas : Regards sur le Grand Annecy, élaboré dans le cadre du Projet de territoire « Imagine le Grand Annecy ».



Ces quelques éléments de diagnostic donnent la mesure des relations fonctionnelles très fortes entre le Grand Anancy et l'agglomération franco-valdo-genevoise, particulièrement sur les axes Anancy - Genève et Anancy - vallée de l'Arve. Il convient d'accompagner de façon opérationnelle ces relations fonctionnelles, en renforçant et systématisant les relations entre le Grand Anancy, le Pôle métropolitain du Genevois français et plus globalement le Grand Genève.

Au regard de ces enjeux partagés, de nos pratiques et de nos ambitions communes, nos expériences et expertises réciproques constituent une opportunité forte de rapprocher nos territoires. Au-delà de ce partage d'expériences, le Pôle métropolitain souhaite préciser les objectifs partagés avec le Grand Anancy et les actions pour lesquelles une coopération particulière pourrait être mise en œuvre, au titre de la compétence du Genevois français en matière de mobilités nouvelles et en tant que membre du GLCT Grand Genève :

- le rabattement (transports en communs, modes actifs, parkings-relais) autour des gares du Léman Express,
- le développement et le renforcement du Léman Express,
- la coordination et l'interopérabilité des services à la mobilité (tarification, intermodalité, lignes de covoiturage, etc.),
- les expérimentations sur le réseau routier en lien avec la société ATMB sur l'usage raisonné de la voiture (voie réservée covoiturage sur l'A41, incitations financières au covoiturage),
- les animations et communications favorisant l'évolution des comportements de mobilité, notamment auprès des employeurs.

Bien que le Pôle métropolitain du Genevois français ne soit pas encore autorité organisatrice de la mobilité, ses collectivités membres lui ont confié pour mission d'engager une démarche volontaire de planification en matière de mobilité : le schéma métropolitain de mobilité. Cette démarche a permis de définir un cadre d'actions et de programmation pour le Pôle métropolitain et ses membres et l'objectif de devenir AOM à horizon 2025.

### 3- Objectifs et orientations

Le Pôle métropolitain souscrit pleinement aux objectifs fixés par le PDU du Grand Anancy qui répondent aux impératifs de l'urgence climatique. En matière de répartition modale, les objectifs du Grand Anancy (53% de déplacements en véhicule individuel, 10% pour les transports en commun, 10% pour les modes doux et actifs, 26% pour les déplacements à pieds) sont comparables à ceux fixés par le Schéma Métropolitain des Mobilités du Genevois français (50% de transport individuel motorisé, 8 % de covoiturage, 11% de transports en commun et 31% de modes doux et actifs à l'horizon 2030).

#### 4- Plan d'actions

48 actions sont définies dans le Plan de Déplacement Urbain de Grand Annecy. Grâce à leur succès, elles auront un impact sur la mobilité vers Genève, le Grand Genève et le Pôle métropolitain. Pour renforcer l'impact de ces actions, le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite partager l'état d'avancement de ces propres initiatives en la matière et propose de manière adaptée, un partage d'expériences ou une coopération renforcée avec le Grand Annecy, notamment sur :

##### 4.1 Partage d'expériences

- 3) **Etudier la réalisation du réseau Tramway dans l'agglomération du Grand Annecy.** Les réflexions sur un réseau « tramway » pourraient s'appuyer sur les expériences opérationnelles des collectivités membres du Pôle métropolitain du Genevois français (tramway Annemasse-Genève mis en service au 15 décembre 2019, tramway Genève-St Julien-en-Genevois en 2023, tramway Grand Saconnex-Ferney-Voltaire à horizon 2025), dans un esprit de mutualisation et d'optimisation.
- 5) **Déployer les navettes lacustres comme transport de passagers reliant les communes du Grand Annecy riveraines du Lac d'Annecy.** Côté Grand Annecy, l'expérimentation menée sur le transport lacustre durant la période estivale pourrait utilement être portée à la connaissance de nos collectivités membres.
- 9) **Aménager les gares de Pringy, Groisy et St Martin de Bellevue en PEM.** Compte-tenu de la prochaine mise en service du Léman Express, plusieurs projets de PEM ont été initiés, étudiés, réalisés et mis en service au sein du Genevois français et notamment sur la ligne Annecy – Annemasse (ex : La Roche-sur-Foron, Reignier-Esery).
- 10) **Créer des parkings relais aux entrées de l'agglomération.** Le Pôle métropolitain coordonne actuellement une étude portant sur la tarification et l'exploitation des P+R du Genevois français (34 nouveaux P+R pour 6000 places nouvelles d'ici 2023) de manière à proposer une offre attractive et cohérente par axe de déplacement, en rabattement sur les gares du Léman Express, les BHNS du Pays de Gex et du Chablais et des transports collectifs, et les entrées d'autoroute). Les résultats de l'étude pourront être partagés. Les approfondissements pourront être menés de manière coordonnée avec le Grand Annecy notamment sur le rabattement Léman Express.
- 19) **Etendre le schéma directeur du territoire du Grand Annecy.** Le schéma cyclable du Grand Genève 2030 est en cours de finalisation et pourra être transmis pour information au Grand Annecy.

##### 4.2 Coopération renforcée

- 12) **Mettre en place un RER cadencé entre Rumilly et Groisy.** La mise en service du Léman Express le 15 décembre prochain renforcera l'attractivité de l'offre ferroviaire et induit d'ores et déjà de nouvelles attentes de la part de la population pour plus de fréquence ou d'amplitude. Le Genevois français coordonne les demandes de ces membres auprès des autorités compétentes. Le Grand Annecy et le Genevois français pourraient utilement coordonner leurs propositions pour un soutien mutuel des demandes de développement auprès des autorités compétentes. L'amélioration de l'offre ferroviaire « post - Léman Express » constitue une nécessité compte-tenu des défis à relever en matière de mobilité et de qualité de l'air. Des investissements lourds doivent encore être réalisés sur les sections Annemasse – La-Roche-sur-Foron ; La-Roche-sur-Foron – Bonneville ; Annemasse – Evian-les-Bains ; Bellegarde-sur-Valserine – Annemasse.
- 14) **Initier la mise en place d'une ligne express à haute performance via l'A41 direction Genève et l'aéroport.** Cette ligne express devra être complémentaire de l'offre ferroviaire Léman Express.
- 29) **Mettre en place une voie réservée dynamique TC / Covoiturage sur l'axe Annecy – Genève.**
- 32) **Expérimenter une offre de covoiturage dynamique.** Depuis mars 2019, le Genevois français expérimente une ligne de covoiturage dynamique transfrontalière. Il s'agit du service Hé!Léman qui fonctionne sur le territoire du Genevois français et également du Canton de Genève. Le service sera déployé sur deux nouveaux secteurs prochainement : secteur Chablais et Vallée de l'Arve, avec une possibilité de partenariats avec le C2CAM pour un développement dans le bassin clusien. L'offre de covoiturage dynamique Annecy – Genève pourrait être intégrée dans une future commande commune, en lien avec le développement de solutions des opérateurs de covoiturage. Enfin, une articulation Grand Annecy/Grand Genève pourrait être trouvée via la

plateforme covoiturage-leman.org, qui agrège les bases de données d'opérateurs de covoiturage publics et privés sur le bassin lémanique comprenant le Grand Annecy (le périmètre couvre les cantons suisses du Genève, Vaud, Valais, et les départements de Haute-Savoie et de l'Ain).

**33) Développer l'offre d'autopartage.** Depuis 3 ans, le Pôle métropolitain assure le développement de l'autopartage grâce à son engagement avec Alpes Autopartage qui déploie comme sur le Grand Annecy, la solution CITIZ. 16 voitures sont actuellement disponibles sur le territoire et de nouveaux déploiements sont programmés. Cela permettra de participer à la réduction de la voiture individuelle et à faciliter les déplacements multimodaux notamment pour les déplacements professionnels. Une coopération Genevois français / Grand Annecy pourrait être renforcée pour faciliter l'usage des voitures CITIZ entre les deux territoires, avec une mise en réseau des stations.

**38) Soutenir le développement des Plans de mobilité des entreprises.** Le Genevois français accompagne 50 établissements de plus de 100 salariés dans la définition de leur plan de mobilité et intervient également auprès des plus petits établissements avec une offre d'expertise adaptée. Les outils de communication et d'animation pourraient être partagés. En cas de besoins communs, le Grand Annecy et le Genevois français pourraient travailler de concert dans la recherche de solutions notamment sur la promotion et le développement des actions en faveur de la démobilité (télétravail, coworking etc.). Le développement de l'application de coworking GoWO sur le territoire du Grand Genève (recensement et réservation d'espace de coworking) pourrait être étendu au Grand Annecy, et permettre ainsi de favoriser la démobilité et de limiter certains flux de déplacements entre nos deux territoires.

A travers ces propositions, il s'agit de conjuguer nos efforts et de tirer parti de l'expérience de chacun afin de mieux répondre collectivement aux enjeux de la transition écologique.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRENDE ACTE** du projet de Plan de Déplacement Urbain du Grand Annecy ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à initier, poursuivre ou renforcer toute démarche favorable au développement des coopérations avec le Grand Annecy sur les sujets liés à la mobilité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre cette délibération à Monsieur le Président du Grand Annecy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 20.09.19

Publié ou notifié le 20.09.19

Le Président,  
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 20/09/2019

Reçu en préfecture le 20/09/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-200075372-20190913-BU201909-DE